

**Compte rendu du CEVU**

**15 février 2013**

**Présents ou représentés :**

**Collège A :** Mme Claudine Mélan (procuration à Mme Anne Rohr à partir de 12h 40), Mme Karine Duvignau (procuration à M. François Grèzes-Rueff à partir de 11h 30), M. Jacques Lajarrige, M. Philippe Birgy, Mme Christine Mias (procuration à M. Philippe Birgy à partir de 11h 45), Mme Myriam de Léonardis, M. Jean-Philippe Goddard (procuration à Mme Anne Égéa), M. Philippe Canguilhem (procuration à M. Sébastien Rayssac de 8h 30 à 9h 00, de 10h 30 à 11h 00 et de 12h 05 à 13h 00).

**Collège B :** M. Patrice Bouysières, M. Christian Valade (procuration à M. Philippe Birgy à partir de 12h 30), Mme Anne Rohr, M. François Grèzes-Rueff, M. Sébastien Rayssac (procuration à Mme Anne Égéa entre 9h 00 et 10h 30 et entre 11h 00 et 12h 05), Mme Anne Égéa, M. Enrique Fraga.

**Collège IATOS :** Mme Sandra Cassagnaud, M. Michel Chandelier (procuration à M. Patrice Bouysières), Mme Françoise Duprat, Mme Sophie Gosselin.

**Collège Étudiants :** Mme Justine Boix, Mme Jessica Ibre (jusqu'à 12h 00), M. Mathieu Meroni (jusqu'à 12h 00), Mme Lena Torset (jusqu'à 11h 25).

**Collège des Personnalités extérieures :** M. Jean-Pierre Margaix (jusqu'à 11h 30), M. Michel Montagne (procuration à M. Patrice Bouysières).

**Invités :** M. Jean-Luc Rols, Mme Hélène Ricaud-Droisy, M. Christian Mange, Mme Céline Vaguer, Mme Dominique Auvergne, Mme Nathalie Dieu, M. Laurent Matuszewski, Mme Véronique Fontanilles, Mme Anne Hébraud, M. Marc Rivère, Mme Ingrid Charles, Mme Chantal Dallet, M. Pierre Largy, Mme Christine Vergnolle-Mainar, M. Jean-Luc Bret-Dibat, Mme Anne-Claire Rattat, Mme Nathalie Lefèvre, Mme Sandrine Chapoulié, Mme Michèle Gasc.

**Excusés :** Mme Laurence Redon.

**Attachée de direction :** Mme Valérie Sanchou

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie Estrade

## 1. Informations du Vice-président

- Claudine Mélan, professeur en neurosciences, siégera en CEVU à la place d'Hélène Eyrolle, professeur en psychologie et ergonomie cognitives, démissionnaire.

### - **Présentation par Jean-Luc Rols des actions menées par le DFVE du PRES de Toulouse.**

Compléments d'informations sur les développements scientifiques, l'avenir du SIUP dans le contexte de création des ESPE, sur le logement étudiant, et sur BQF.

Remerciements quant à la qualité de collaboration et le travail du PRES sur les dossiers handicap et les activités culturelles et artistiques.

### - **Représentation du CEVU UTM :**

- Le VP CEVU a assisté au 1<sup>er</sup> Conseil de l'ESAV le 11 janvier 2013. L'ESAV sera invitée à présenter ses actions en CEVU (mars ou avril).

- Le 29 janvier, il était au PRES pour la réunion du GT4 sur les jalons et indicateurs pour évaluer l'utilisation des futurs fonds IDEX.

- Le 1<sup>er</sup> février, il était invité au Comité Opérationnel du Grand Rodez.

Patrice Bouyssières a également participé à la réunion du réseau VP CEVU le 13 février à Paris (avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche - ESPE et réforme de la formation des enseignants - Deux enquêtes en cours : sur les référentiels en Licence et sur les intitulés des mentions en Licence).

### - **Double diplôme Master européen Sciences de l'Antiquité**

A été transmis au Président pour signature :

- un amendement à la convention de double diplôme du Master européen « Sciences de l'Antiquité » en histoire

- et deux accords de double diplôme avec l'Université de Pérouse et l'Université de Rome dans le cadre de ce même Master européen (ces deux universités sont partenaires du consortium).

### - **IDEX**

Principe du cofinancement ou non du programme « Aide aux Nouveaux Entrants » (enseignants chercheurs). Lecture de la lettre de JM Minovez et D. Lacroix mettant en cause ce principe de cofinancement qui favorise l'arrivée de subventions IDEX dans les établissements qui ont le plus de moyens.

Le CEVU, jusqu'à présent, n'a pas été consulté sur la question, puisqu'il ne s'agissait pas d'une question liée à la formation ou la vie universitaire.

### - **Bilan d'activités et financier 2012/projets 2013 de la DIVE et du SUAPS**

#### • **DIVE**

Présentations des différentes missions, et des éléments financiers.

Volume financier, tous centres financiers confondus, autour de 500 000€.

Les évolutions attendues concernent l'accompagnement des étudiants en situation de handicap en augmentation, la vie étudiante dans la reconstruction de l'université, l'évolution des contextes d'études des étudiants étrangers, la réforme de sécurité sociale étudiante et des aides sociales.

CEVU Compte rendu du 15/02/2013

Concernant la politique en matière de handicap, l'établissement peut être fier d'accueillir de plus en plus d'étudiants et d'être reconnu pour la qualité de cet accueil, mais doit réfléchir à la politique la plus adéquate à conduire. Des moyens supplémentaires seront nécessaires.

- **SUAPS**

Présentation de Anne Hébraud, complétée par de Jean-Luc Bret Dibat.

## 2. Validation du compte rendu du CEVU du 18 janvier 2013

« Le CEVU approuve-t-il le compte rendu du CEVU du 18 janvier 2013 ? »

Votants : 22

NPPV : 3 ; Pour : 19

Le CEVU émet un avis favorable à la majorité sur le compte rendu du CEVU du 18 janvier 2013.

## 2. Désignation

**Désignation d'un-e enseignant-e et d'un-e étudiant-e du CEVU à la Commission « Formation documentaire des étudiants »**

Sandrine Chapoulié présente la Formation documentaire des étudiants et son bilan.

Questions concernant la visibilité de ces formations, et leur positionnement dans les maquettes de formation.

**Est candidate au titre des enseignants : Karine Duvignau.**

**Est candidat au titre des étudiants : Steeve Charles**

« Le CEVU approuve-t-il la candidature de Karine Duvignau et Steeve Charles pour représenter le CEVU au sein de la Commission « Formation documentaire des étudiants » ? »

Votants : 23 ?

NPPV : 2 ; Pour : 21

Le CEVU émet un avis favorable à la majorité sur la candidature de K. Duvignau et S Charles pour représenter le CEVU au sein de la Commission « Formation documentaire des étudiants ».

## 3. Vie Universitaire et Culture

**Approbation du calendrier des demandes d'exonération et d'annulation des droits d'inscription des étudiants en formation initiale pour l'année 2013-2014.**

« Le CEVU approuve-t-il le calendrier des demandes d'exonération et d'annulation des droits d'inscription pour l'année 2013-2014 ? »

Votants : 23

NPPV : 2 ; Pour : 21

Le CEVU émet un avis favorable à la majorité sur le calendrier des demandes d'exonération et d'annulation des droits d'inscription pour l'année 2013-2014.

**Vote sur les critères d'annulation d'inscription des étudiants en formation initiale administrative et pédagogique pour l'année 2013-2014.**

« Le CEVU approuve-t-il les critères d'annulation d'inscription administrative et pédagogique pour l'année 2013-2014 ? »

Votants : 23  
NPPV : 2 ; Pour : 21

Le CEVU émet un avis favorable à la majorité sur les critères d'annulation d'inscription administrative et pédagogique pour l'année 2013-2014.

**Vote sur l'actualisation des décisions d'exonération des droits de scolarité pour l'année 2013-2014.**

« Le CEVU approuve-t-il l'actualisation des demandes d'exonération des droits de scolarité pour l'année 2013-2014 ? »

Votants : 23  
NPPV : 2 ; Pour : 21

Le CEVU émet un avis favorable à la majorité sur l'actualisation des décisions d'exonération des droits de scolarité pour l'année 2013-2014.

#### **4. Formation Continue**

**Dispositif de validation des acquis (décret 85-906) : mise en conformité de nos pratiques.**

Présentation de Nathalie Dieu.

La Validation des Acquis (VA), décret 85-906, permet de dispenser des titres requis pour l'accès à une formation. Les candidats bénéficiaires de la VA « *peuvent être tenus de suivre des enseignements complémentaires ou être dispensés de certains enseignements* ». Les candidats ne sont cependant pas dispensés d'épreuves de contrôle des connaissances. Différentes pratiques existent toutefois dans les universités. À l'UTM, la VA peut donner lieu à la validation d'UE, ce qui n'est pas conforme au décret 85-906 mais encore, est source de disparités selon le dispositif dont bénéficient les candidats : VA, Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou Validation des Études Supérieures (VES).

**Les 3 dispositifs de validation en vigueur dans l'enseignement supérieur**

- La Validation des Acquis, décret 85-906

Permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

- La Validation des Acquis de l'Expérience, décret 2002-590

Offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme à condition de justifier au minimum de trois années d'expérience professionnelle/extraprofessionnelle en rapport avec le contenu du diplôme souhaité.

- La Validation des Études Supérieures, décret 2002-529

Offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance des études supérieures suivies dans un établissement ou un organisme de formation

ressortissant au secteur public ou au secteur privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée.

**Discussion.**

- Est évoquée l'iniquité entre les étudiants qui obtiennent des validations d'UE soit par le biais de la VA85 soit par le biais de la VAE, qui sont 2 procédures d'implication très différente.

Le choix de la VA85 plutôt que la VAE ne s'explique pas par la différence de coût, du fait que dans 95% des cas la VAE est financée par l'employeur ou Pôle Emploi.

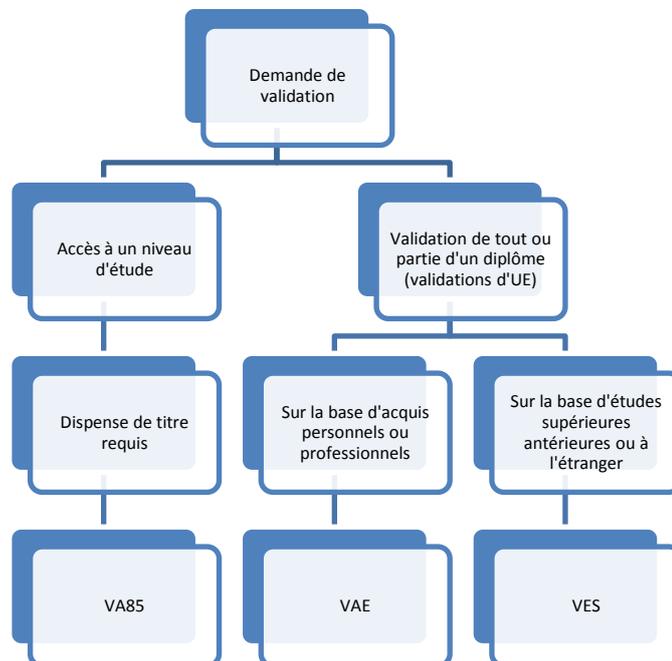
La validation d'UE via la VA85 se fait sur la base d'un dossier assez léger, sur la base du déclaratif.

- Est posée la question des étudiants étrangers. Leur situation peut être prise en compte par la VES. Outre, le service de la formation continue, la DIVE peut également être un interlocuteur dans leurs démarches.

- Est posée la question de la consultation des gestionnaires scolarités et commissions des composantes pédagogiques. Le pourquoi de la validation d'UE devrait être posé, le rappel des principes des 3 dispositifs, et les textes de loi rappelés.

- Pour le 12 mai, le dossier de demande de création des ESPE devra comporter un chapitre sur la VA 85, car la VAE n'est pas prise en charge financièrement pour les fonctionnaires.

- L'esprit du texte, compte tenu de la coexistence des différents dispositifs pourrait être proposé suivant l'articulation suivante :



*Le CEVU souhaite-t-il reconduire le dispositif VA85 en 2013/14 tel qu'il fonctionne actuellement, et de prendre le temps de mener une étude au sein des composantes pédagogiques pour présenter les dispositifs, comparer les fonctionnements et échanger autour des bonnes pratiques ?*

*Ou prendre une décision aujourd'hui sur la mise en œuvre à l'UTM de la VA 85 telle que définie par le décret 85-906 ?*

Votants : 20  
NPPV : 2  
Abstention : 3  
Mener l'étude : 11  
Décider aujourd'hui : 4

Le CEVU émet un avis favorable à la majorité sur la consultation des composantes pédagogiques sur les pratiques relatives à la VA85.

Une nouvelle proposition d'harmonisation des pratiques sera présentée fin 2013.

## 5. Formation, Orientation, Insertion

- **Demande de modification et de création d'intitulés d'UE pour le Master mention « Innovation par l'économie sociale et les TIC (IESTIC) »**

**Rappel :** le CEVU du 18 janvier a approuvé à l'unanimité (20 votants) la demande de modification et de création d'intitulés d'UE pour le Master mention « Innovation par l'économie sociale et les TIC (IESTIC) ». Le CA du 22 janvier a reporté le vote de ce point en raison du désaccord d'Ollivier Haemmerlé sur les intitulés d'UE. Un 2<sup>e</sup> vote en CEVU est donc nécessaire.

*« Le CEVU approuve-t-il l'avis de la Commission FOI sur la demande de modification et de création d'intitulés d'UE pour le Master mention « Innovation par l'économie sociale et les TIC (IESTIC) ? »*

Votants : 20  
NPPV : 2 ; Pour : 18

Le CEVU émet un avis favorable à la majorité sur l'avis de la Commission FOI sur la demande de modification et de création d'intitulés d'UE pour le Master mention « Innovation par l'économie sociale et les TIC (IESTIC) ».

- **Demandes de crédits pour activités pédagogiques récurrentes ou innovantes (anciennement nommées « Projets pédagogiques »)**

La Commission FOI réunie le 1<sup>er</sup> février 2013 a examiné les demandes de crédits pour activités pédagogiques récurrentes ou innovantes (anciennement nommées « Projets pédagogiques »). Les conseillers du CEVU sont invités à se prononcer sur les avis émis par la Commission FOI.

### **Discussion.**

- Les projets proposés pour le niveau Master ont été exclus des projets pédagogiques et seront examinés par la commission des moyens et prospective dans la catégorie 'Autre'.

- Des conseillers regrettent que des points d'informations aient occupé une place si importante dans la séance de ce CEVU, et qu'un dossier si important soit abordé en fin de CEVU.

- Une partie des conseillers regrettent que les critères de l'appel à projets et d'arbitrage n'aient pas été décidés par le CEVU, en amont. La commission FOI aurait alors pu instruire le dossier suivant une orientation politique proposée par le CEVU.

- La démarche générale, qui consiste à prélever une partie des budgets des composantes, pour financer les projets d'autres composantes est ici critiquée. Il est rappelé que les discussions portent en CEVU sur le contenu des projets, et non sur les choix réalisés en termes de budgets, relevant de la commission moyens et prospective et du CA.

- La procédure devra être revue l'année prochaine.

L'année dernière, tous les projets avaient été examinés 1 par 1 et le conseil n'avait pas souhaité que la procédure soit reconduite à l'identique.

Doit-on s'accorder sur des principes pour les projets récurrents et réaliser un arbitrage approfondi pour les nouveaux projets ?

Doit-on préparer des critères très précis en amont au moment de la lettre de cadrage, à la fois pour que les composantes aient une idée très précise de ce qui sera financé et des critères d'arbitrage pour que la commission FOI travaille sur des bases politiques ? Le risque est alors de brider les initiatives.

- Constatant la grande diversité et la multitude de projets, on s'accorde sur le principe qu'ils sont tous fondés sur un objectif de lutte contre l'échec en licence, l'encouragement à la réussite et la lutte contre l'abandon et l'échec. Hélène Ricaud-Droisy, les membres présents à la séance d'arbitrage de la commission FOI garantissent que les projets ont été arbitrés au regard de ce principe et que les mêmes critères ont été appliqués à tous les projets examinés.

- Malgré les critiques, il est fondamental de prendre une décision aujourd'hui. Revenir sur des critères, appliquer un nouvel arbitrage et revoter cet arbitrage la prochaine fois, conduirait à une connaissance de l'arbitrage en fin de semestre (inutile pour des projets pédagogiques).

Certains conseillers refusent cette mise sous pression.

- La très grande variabilité des bilans, y compris lorsqu'une fiche type est envoyée complique l'appréciation du bon déroulement d'une action.

- Pour les demandes redirigées, il est assuré qu'il ne s'agit pas d'enterrer les projets (engagement de C. Vaguer pour la DOSI et de E. Fraga pour les dossiers accompagnement étudiants en situation de handicap), mais bien d'une recherche de financement par ailleurs pour que les fonds de l'appel à projets soient préservés au maximum pour des actions qui ne pourront pas être financées autrement.

*« Le CEVU approuve-t-il les demandes de crédits pour activités pédagogiques récurrentes ou innovantes (anciennement nommées « Projets pédagogiques »), compte tenu des avis émis par la Commission FOI ? »*

Votants : 20  
Abstention : 6  
Contre : 6  
Pour : 8

*CEVU Compte rendu du 15/02/2013*

Le CEVU émet un avis favorable, avec une courte majorité, sur les demandes de crédits pour activités pédagogiques récurrentes ou innovantes (anciennement nommées « Projets pédagogiques »), compte tenu des avis émis par la Commission FOI.

La séance est close à 13h 00.